

RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2016 – NUMERO 201 DU 19 JUILLET 2016

TABLE DES MATIERES

CABINET DU PRÉFET

Bureau des Affaires signalées et des décorations

Arrêté accordant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers – Promotion du 14 juillet 2016

Arrêté accordant la médaille d'honneur agricole – Promotion du 14 juillet 2016

Toute demande relative à cet arrêté doit être adressée par messagerie à l'adresse suivante :

pref-decorations@nord.gouv.fr

ou par courrier à

**Préfecture du Nord
Bureau des affaires signalées et des décorations
2, rue Jacquemars Giélée
CS 20003
59039 Lille cedex**

Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif – Promotion du 14 juillet 2016

Toute demande relative à cet arrêté doit être adressée par messagerie à l'adresse suivante :

pref-decorations@nord.gouv.fr

ou par courrier à

**Préfecture du Nord
Bureau des affaires signalées et des décorations
2, rue Jacquemars Giélée
CS 20003
59039 Lille cedex**

Arrêté préfectoral portant attribution de la médaille de bronze de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, contingent régional – Promotion du 14 juillet 2016-07-19

Toute demande relative à cet arrêté doit être adressée par messagerie à l'adresse suivante :

pref-decorations@nord.gouv.fr

ou par courrier à

**Préfecture du Nord
Bureau des affaires signalées et des décorations
2, rue Jacquemars Giélée
CS 20003
59039 Lille cedex**

DDTM - DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER

Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté du 4 avril 2016 accordant à la société « Les Vents du Cambrésis » une autorisation unique pour des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de 6 aérogénérateurs situés sur le territoire des communes de Ribécourt-la-Tour, Noyelles-sur-Escaut et Cantaing-sur-Escaut (parc éolien « Le Seuil du Cambrésis »)

**DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES DU NORD – PAS-DE-CALAIS
PICARDIE**

Délégation de signature en matière de gracieux fiscal – Trésorerie de Pont-à-Marcq

PRÉFET DU NORD

Cabinet du Préfet

Bureau des affaires
signalées et des
décorations

Arrêté accordant la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers

Promotion du 14 juillet 2016

Le Préfet de la région Nord-Pas de Calais Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le décret n° 62-1073 du 11 septembre 1962 fixant les conditions d'attribution de la médaille des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°68-1055 du 29 novembre 1968 portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée ;

Vu le décret n° 80-209 du 10 mars 1980 modifiant divers articles de la partie réglementaire du Code des Communes relatifs aux sapeurs-pompiers communaux et notamment les conditions d'ancienneté requises pour l'attribution de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers ;

Vu le décret n°99-1039 du 10 décembre 1999 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;

Vu le décret du président de la République du 21 avril 2016 portant nomination de M. Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord - Pas-de-Calais Picardie, préfet du Nord

Sur proposition du directeur de cabinet,

ARRÊTE

Article 1^{er} - La médaille avec rosette est décernée pour mérites exceptionnels aux officiers et sous-officiers des sapeurs-pompiers dont les noms suivent :

MÉDAILLE D' ARGENT AVEC ROSETTE

Monsieur BOOTZ Fabrice
Lieutenant colonel au corps départemental du Nord

Article 2 - La médaille d'honneur est décernée aux sapeurs-pompiers dont les noms suivent, qui ont constamment fait preuve de dévouement :

MÉDAILLE D' OR

Monsieur DE PAU Bernard
Ancien adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur FRANCOIS Jean
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur HERENG David
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur ISTRIA Alain
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur LAMBERT Vincent
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur SEGERS Christian
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur TELION Patrick
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur THIEFFRY Jean-François
Ancien lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur VERDIERE Jean-Luc
Lieutenant au corps départemental du Nord

Monsieur VERHAEGHE Dominique
Adjudant chef au corps départemental du Nord

MÉDAILLE DE VERMEIL

Monsieur ALLABERT Stéphane
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur DEVILLIERS François
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur TELLIEZ Alain
Caporal chef au corps départemental du Nord

MÉDAILLE D' ARGENT

Monsieur CLERQUIN Ludovic
Adjudant au corps départemental du Nord

Monsieur DEBONNET Stéphane
Caporal chef au corps départemental du Nord

Monsieur DELMAR Grégory
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur DUBOIS Olivier
Sergent chef au corps départemental du Nord

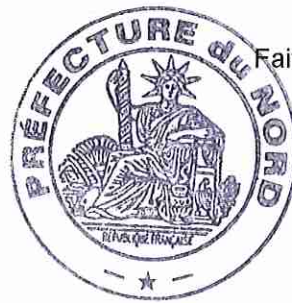
Monsieur GORET Philippe
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur LECLERCQ Pascal
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Monsieur MIEZE Vincent
Sergent au corps départemental du Nord

Monsieur TIRLEMONT Christophe
Adjudant chef au corps départemental du Nord

Article 3 – Le directeur du cabinet et les sous-préfets d'Avesnes, de Cambrai, de Douai, de Dunkerque et de Valenciennes sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.



Fait à Lille, le 28 juin 2016


Michel LALANDE



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU NORD

06 JUL. 2016

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer

Service Eau Environnement

Energies, Lutte contre les
Nuisances et Paysages

Réf : DDTM – SEE - ELNP

Arrêté préfectoral portant retrait de l'arrêté du 4 avril 2016 accordant à la société "Les Vents du Cambrésis" une autorisation unique pour des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de 6 aérogénérateurs situés sur le territoire des communes de Ribécourt-la-Tour, Noyelles-sur-Escaut et Cantaing-sur-Escaut (parc éolien "Le Seuil du Cambrésis")

**Le Préfet de la région Nord - Pas-de-Calais - Picardie
Préfet du Nord
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code de l'environnement ;

Vu le code de l'énergie ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le code forestier ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

Vu le code des transports ;

Vu le code du patrimoine ;

Vu le code de la construction et de l'habitation ;

Vu l'ordonnance n°2014-355 du 20 mars 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 2014-450 du 2 mai 2014 relatif à l'expérimentation d'une autorisation unique en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement ;

Vu le décret n° 2000-877 du 7 septembre 2000 relatif à l'autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité ;

Vu le décret n°2011-1697 du 1^{er} décembre 2011 modifié relatif aux ouvrages des réseaux publics d'électricité et des autres réseaux d'électricité et au dispositif de surveillance et de contrôle des ondes électromagnétiques, et notamment ses articles 4, 5 et 24 ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2011 modifié relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la nomenclature des installations classées ;

Vu l'arrêté ministériel du 26 août 2011 modifié relatif à la remise en état et à la constitution des garanties financières pour les installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent ;

Vu l'arrêté ministériel du 14 janvier 2013 relatif aux modalités du contrôle technique des ouvrages des réseaux publics d'électricité, des ouvrages assimilables à ces réseaux publics et des lignes directes prévues à l'article 13 du décret n°2011-1697 ;

Vu l'arrêté interministériel du 17 mai 2001 modifié fixant les conditions techniques auxquelles doivent satisfaire les distributions d'énergie électrique ;

Vu l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grévées de servitudes aéronautiques ;

Vu la demande présentée en date du 3 octobre 2014 puis complétée le 8 avril 2015 par la société Les VENTS du Cambrésis S.A.S. dont le siège social est 521 boulevard du Président Hoover - Le Polychrome à LILLE (59000) en vue d'obtenir l'autorisation unique d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent et regroupant plusieurs aérogénérateurs d'une puissance totale de 42,9 MW ;

Vu la lettre du 1er avril 2016 demandant au pétitionnaire ses observations sur le projet d'arrêté préfectoral d'autorisation unique ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 accordant à la société "Les Vents du Cambrésis" une autorisation unique pour des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de 6 aérogénérateurs situés sur le territoire des communes de Ribécourt-la-Tour, Noyelles-sur-Escaut et Cantaing-sur-Escaut (parc éolien "Le Seuil du Cambrésis") et notifié au pétitionnaire le 18 avril 2016 ;

Vu les observations du pétitionnaire parvenues le 18 avril 2016 ;

Vu l'erreur matérielle ayant entraîné la notification de l'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 avant la fin de la procédure contradictoire prévue par le code de l'environnement après la séance de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites - qui constitue un vice de procédure ;

Vu mon courrier du 8 juin 2016 informant l'exploitant de mon intention de retirer l'arrêté et l'invitant à présenter ses observations écrites ;

Vu les observations émises par le demandeur le 10 juin 2016 ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Nord

ARRETE

Article 1 :

L'arrêté préfectoral du 4 avril 2016 accordant à la société "Les Vents du Cambrésis" une autorisation unique pour des installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent de 6 aérogénérateurs situés sur le territoire des communes de Ribécourt-la-Tour, Noyelles-sur-Escaut et Cantaing-sur-Escaut (parc éolien "Le Seuil du Cambrésis") est **retiré**.

Article 2 : Délais et voies de recours

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 3 : Exécution et notification

Le Secrétaire général de la préfecture du Nord et le Sous-préfet de l'arrondissement de Cambrai sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la société "Les Vents du Cambrésis", bénéficiaire de l'autorisation unique

Une copie du présent arrêté sera adressée au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement chargé de l'inspection des installations classées pour la protection de l'environnement, ainsi qu'à chaque conseil municipal consulté, à savoir : Anneux, Flesquières, Fontaine-Notre-Dame, Marcoing, Villers-Plouich, Banteux, Bantouzelle, Boursies, Cambrai, Crèvecœur-sur-l'Escaut, Gonnelieu, Gouzeaucourt, Honnecourt-sur-Escaut, Les-Rues-des-Vignes, Masnières, Moeuvres, Niergnies, Proville, Raillencourt-Sainte-Olle, Rumilly-en-Cambrésis, Saily-lez-Cambrai et Villers-Guislain, dans le département du Nord, Graincourt-lès-Havrincourt, Havrincourt, Trescault, Bourlon, Hermies, Metz-en-Couture, Neuville-Bourjonval, Ruyaulcourt et Sains-lès-Marquion, dans le département du Pas-de-Calais, Heudicourt et Sorel dans le département de la Somme.

En vue de l'information des tiers, le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Nord.

Fait à Lille, le

05 JUIL 2016

Le Préfet


Pour le préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint



Olivier GINEZ

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE GRACIEUX FISCAL

Le comptable, responsable de la trésorerie de Pont-à-Marcq

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er} – SANS OBJET

Article 2

Délégation temporaire de signature est donnée, du 8 au 26 août 2016, à l'effet de signer :

1°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses	Durée maximale des délais de paiement	Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé
CHRISTOMANOS Benoît	Agent administratif		8 mois	5 000€

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du NORD

A Pont-à-Marcq, le 4 juillet 2016

Le comptable,
Jean-Claude LE CORNEC

